

politiques, économiques ou sociaux. Il s'ensuit que les frontières et les territoires nationaux doivent être inviolables et que les différends doivent être réglés pacifiquement. De même, rien de ce que nous proposons ne devrait s'opposer à y exclure la possibilité de modifications pacifiques. L'évolution est dans la nature des choses. L'histoire du monde montre amplement que les efforts des hommes pour l'empêcher peuvent non seulement être futiles, mais en réalité dangereux pour la paix et la stabilité futures.

Le Canada se félicite de ce que l'un des mandats vise la préparation de propositions sur les mesures propres à stimuler la confiance. Les peuples du monde sont en droit d'attendre de nous, au minimum, que dans notre recherche d'une plus grande sécurité, nous élaborions des mesures visant à accroître la confiance et à diminuer les risques d'une surprise militaire ou d'une erreur de calcul.

Dans ses discussions sur la coopération économique, la Conférence devrait prendre en considération le contexte plus large des négociations commerciales multilatérales et des discussions sur la réforme monétaire qui ont lieu ailleurs. Cette Conférence ne devrait pas, selon notre opinion, s'engager dans des négociations sur ces sujets. Elle nous donnera cependant l'occasion d'apporter notre soutien à l'idée de la suppression des barrières commerciales qui peut à son tour faciliter d'autres formes de coopération et d'échange. Le Canada a toujours encouragé les nations commerçantes à regarder vers l'extérieur et à éviter la discrimination en matière de commerce. Il continuera à exhorter tous les pays, et particulièrement les états qui participent à cette Conférence, à aborder les relations commerciales, non seulement entre eux mais aussi avec le reste du monde, dans cet esprit.

Tout en tentant d'améliorer nos relations dans les domaines de l'économie, de la technologie et de l'environnement, nous ne devons pas oublier non plus notre responsabilité à l'égard des pays en voie de développement. Comme nous plaidons en faveur d'une action et d'une coopération qui aboutissent à un accroissement de la richesse et du bien-être de nos populations, nous devrions avoir à l'esprit la nécessité d'étendre ces avantages économiques aux pays moins favorisés. Il n'y a pas, heureusement, de contradiction inhérente entre ces deux objectifs. Ils sont complémentaires, et n'entrent pas en compétition.

Pour l'avenir, nous pensons qu'il serait à déconseiller particulièrement dans le domaine de l'économie que la Conférence tente de faire double emploi du travail des organismes déjà existants. Il y a déjà des organismes compétents pour traiter de ces questions et on devrait s'en servir au maximum. Il est possible que certains aspects